



CAPN Professeur·es des écoles/Instituteur·trices

samedi 20 octobre 2018, par [Bariaud](#)



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES de la FONCTION PUBLIQUE

POUR ELLES, POUR EUX, POUR NOUS, LE CHOIX DU COLLECTIF !

du 29 NOVEMBRE au 6 DÉCEMBRE 2018

JE VOTE CGT

AUGMENTER NOS SALAIRES !

- Début des grilles à 1800 euros net minimum pour tous les personnels et revalorisation immédiate de 400 euros ;
- augmentation significative et immédiate de la valeur du point d'indice ;
- abrogation de toutes les formes de rémunération au mérite, dont le RIFSEEP et le PPCR.

AMÉLIORER NOS CONDITIONS DE TRAVAIL !

- Réduction du temps de travail pour tous et toutes ;
- des moyens pour une réelle politique de prévention pour le bien-être au travail ;
- suppression du jour de carence ;
- des créations de postes pour répondre aux besoins et la titularisation immédiate des précaires sans condition de concours ni de nationalité.

DIPLÔMES, QUALIFICATIONS : ÉMANCIPATION !

- Une formation initiale délivrant une culture commune et des diplômes nationaux ;
- des diplômes permettant l'insertion professionnelle et le libre choix des poursuites d'études ;
- reconnaissance des qualifications, des diplômes dans les grilles salariales.

GAGNER L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES !

- Égalité salariale et suppression des discriminations dans le déroulement des carrières : fin du plafond de verre ;
- lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail ;
- mise en œuvre d'enseignements qui déconstruisent les préjugés de genre.

Une école à deux vitesses

La politique de Macron-Blanquer renforce une École à deux vitesses qui trie et sélectionne, qui accentue les déterminismes sociaux.

Les décisions ministérielles basées sur l'idéologie du ministre, l'exploitation des nouvelles « sciences » et la réduction budgétaire sont une négation de l'expertise et du professionnalisme des enseignant·es. Elles dégradent nos conditions de travail, explosent le cadre collectif et réduisent la liberté pédagogique.

Cette École broie les personnels et cherche à les formater. Elle ne permet pas aux enseignant·es de travailler sereinement. Les réformes successives accentuent les inégalités territoriales, opposent les écoles et les personnels. Les injonctions incessantes et contradictoires nuisent gravement au bien-être des élèves et sont sources de souffrance au travail.

Pour la CGT Educ'action, il est urgent de changer fondamentalement cette École.

Ce que veut la CGT Educ'action :

- une réduction du temps de travail des enseignant·es et la déconnexion du temps élève (26h) du temps enseignant (18h+6h) ;
- un vrai cadrage du temps scolaire : temps hebdomadaire, alternance 7 à 8 semaines de classes-2 semaines de vacances ;
- une augmentation des moyens pour garantir l'existence de toutes les écoles publiques ;
- une baisse des effectifs dans toutes les classes (20 élèves par classe et 15 en éducation prioritaire) ;
- une revalorisation de l'enseignement adapté et spécialisé (et la fin du CAPPEI) ;
- une véritable formation initiale et continue ;
- la fin de la précarité des personnels (AVS, AESH...) par la création de métiers statutaires pour la prise en charge du handicap ;
- la garantie de la liberté pédagogique et la reconnaissance de notre professionnalisme.

Avec les personnels, la CGT Educ'action s'oppose :

- à l'École de la reproduction et du tri social ;
- à la déqualification de notre métier ;
- au Socle Commun et à la mécanisation des apprentissages ;
- aux classes surchargées et à la pénurie d'enseignant·es.
- aux recours aux non titulaires.

Ensemble, REVENDIQUONS une École où :

- les programmes sont ambitieux, émancipateurs et laissent une plus grande liberté pédagogique ;
- les écoles sont à taille humaine et les classes à effectifs réduits ;
- des personnels spécialisés formés en nombre suffisant prennent en charge réellement la difficulté ou le handicap ;
- les enseignant·es ont les moyens de travailler collectivement ;
- le rôle du Conseil des Maître·esses est renforcé pour le fonctionnement des écoles avec des directeur·trices aidé·es par des personnels administratifs statutaires ;
- l'accompagnement des élèves en situation de handicap est assuré par des personnels formés, titulaires de la fonction publique avec la titularisation des AVS.

Du 29 novembre au 6 décembre 2018, pour une École du collectif, une École des possibles, VOTEZ LA CGT Educ'Action !